

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi treize janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, Mme GARNIER Arlette, M. LECOINTE Didier et M. SANGNIER Sylvain.

Absent excusé : M. DUBRAY Cédric.

Absents : M. BELLIS Gilles, M. BRUNETEAU Paul.

M. SANGNIER Sylvain a été élu Secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 10

- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 7

Lecture et signature de la séance du 24 novembre 2016.

OBJET : DELIBERATION N°2017-01 : BILAN DES PREVISIONS ET REALISATIONS EN INVESTISSEMENT 2016 : RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2016 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la situation des prévisions et réalisations d'opérations en investissement sur l'exercice 2016.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de reporter sur l'exercice 2017, les restes à réaliser suivants:

- en dépenses : 7800.00 €
- en recettes : 0.00 €

conformément à l'état détaillé ci-joint.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-02 : BILAN DES PREVISIONS ET REALISATIONS EN INVESTISSEMENT 2016 : RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2016 – BUDGET TOURISME

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la situation des prévisions et réalisations d'opérations en investissement sur l'exercice 2016.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de reporter sur l'exercice 2017, les restes à réaliser suivants:

- en dépenses : 5250.00 €
- en recettes : 0.00 €

conformément à l'état détaillé ci-joint.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-03 : AUTORISATION MANDATEMENT 25% DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET TOURISME ET LOISIRS

Monsieur le Maire demande l'autorisation de passer les écritures nécessaires aux investissements en cours dans la limite fixée par la loi avant le vote du budget primitif 2017, soit 25% des crédits engagés l'année dernière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer l'écriture suivante :

- pour le budget tourisme et loisirs :

- achat de deux réfrigérateurs au compte 2188 opération n°112 bungalows

d'un montant de 600 €.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-04 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE REFORME CATEGORIE C

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certains dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 1er janvier 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-VALIDE le tableau des emplois suivant, applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade au 1 ^{er} janvier 2017 (changement dénomination)	Fonction	Statut	Temps de travail et effectif
Administrative	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Secrétaire de mairie	Titulaire	35 h 1 poste
Administrative	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	Secrétaire du bureau tourisme (Village Vacances)	Titulaire	25 h (temps annualisé) 1 poste
Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Entretien bâtiments communaux	Titulaire	35 h 1 poste
Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	Entretien espaces verts	Titulaire	21 h 30 1 poste

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2017-05 : MODIFICATION DELIBERATION TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à reprendre une délibération pour l'instauration de la taxe de séjour 2017.

Vu les articles L.2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

Vu les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'article 86 de la loi de finances rectificative 2016 du 29 décembre 2016 qui offre la possibilité, à titre dérogatoire, aux communes et aux EPCI ayant instauré la taxe de séjour ou la taxe de séjour forfaitaire pour 2017 d'apporter des modifications à leur délibération jusqu'au 1^{er} février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide de modifier la délibération du conseil municipal prise en date 23 octobre 2015 concernant l'instauration de la taxe de séjour sur son territoire en 2017,

-décide d'assujettir les natures d'hébergements suivants à la taxe de séjour :

- Villages de vacances

-décide de percevoir la taxe de séjour du 1^{er} mai au 30 septembre inclus ;

-fixe les tarifs à :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée
Palace	0 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0 €

Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles	0 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0 €
Hôtels et résidences de tourisme, village de vacances en attente de classement ou sans classement	0,40 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles	0 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0 €

-**décide** que la taxe de séjour n'est pas applicable aux personnes qui louent une salle avec les bungalows du Village Vacances et Nature ;

-**charge** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

(enregistré S/Préf le)

AFFAIRES DIVERSES :

- **Devis de l'entreprise DUBRAY-ANGOT pour la rénovation d'un bungalow (peintures intérieures)** : accordé par le conseil pour un montant de 1960.65 € HT.
- **Achat de trois panneaux d'affichage électoral** : à prévoir sur le budget 2017.
- **Bilan pêche 2016** : excédentaire. Un seul lâcher de truites sera effectué en 2017 avant l'ouverture fin mars.
- **Prochain conseil** : le vendredi 24 mars 2017 à 20h.
M. le Maire clos la séance à 21h40.